

Viviane Matar Touma
Préface de Serge Portalier

Accompagner les personnes déficientes auditives

Comprendre, communiquer, évaluer



QUESTIONS DE PERSONNE

Déficiência

**Accompagner
les personnes
déficientes
auditives**

COLLECTION DIRIGÉE PAR

Ghislain **Magerotte**, Professeur émérite à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Mons (Belgique)

Consacrée au **développement psychologique de la personne** ou à ses **difficultés d'adaptation** ou ses **handicaps**, cette collection concerne particulièrement les professionnels de la psychologie et de la neuropsychologie, de la santé, de l'éducation et de la rééducation, mais aussi tous ceux que préoccupe la place dans la communauté des personnes souffrant d'un handicap, dans une perspective de valorisation des rôles sociaux. *Questions de personne* privilégie, dans une perspective internationale, **une méthodologie empirique, clinique et qualitative**.

Viviane Matar Touma
Préface de Serge Portalier

Accompagner les personnes déficientes auditives

Comprendre, communiquer,
évaluer

QUESTIONS DE PERSONNE

Déficiences

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : **www.deboecksuperieur.com**

© De Boeck Supérieur s.a., 2022

Rue du Bosquet 7, B-1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits réservés pour tous pays

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : avril 2022

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2022/13647/058

ISBN 978-2-8073-4043-5

Sommaire

Préface	7
Remerciements	9
Introduction	11

PREMIÈRE PARTIE

PSYCHOSOCIOLOGIE DE LA SURDITÉ

CHAPITRE 1

IDENTITÉ DE LA PERSONNE SOURDE. LE DROIT À LA DIFFÉRENCE	15
---	----

CHAPITRE 2

VÉCU DE LA SURDITÉ PAR LES PARENTS : ATTACHEMENT, ILLUSION OU DÉSILLUSION	33
--	----

DEUXIÈME PARTIE

Outils psychométriques, évaluations et accompagnement parental

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES. APPROCHE PSYCHO- ÉDUCATIVE	49
---	----

CHAPITRE 4

DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE ET ATELIERS DE REMÉDIATION	95
---	----

TROISIÈME PARTIE
LES OUTILS PROJECTIFS ET LA SANTÉ MENTALE
DE LA PERSONNE SOURDE

CHAPITRE 5
LES OUTILS PROJECTIFS, THÉMATIQUES ET GRAPHIQUES
DANS L'ÉVALUATION ET LA PRISE EN CHARGE
DE LA PERSONNE SOURDE..... 105

CHAPITRE 6
IMPLANTATION COCHLÉAIRE : DÉMARCHE ET
ACCOMPAGNEMENT..... 131

CHAPITRE 7
REPRÉSENTATION MENTALE DE L'IMAGE DU CORPS..... 143

QUATRIÈME PARTIE
DÉFICIENCE SENSORIELLE ET INCLUSION

CHAPITRE 8
L'INCLUSION DES SUJETS SOURDS, MALENTENDANTS
ET MALVOYANTS DANS LES ÉCOLES RÉGULIÈRES :
LE POUR ET LE CONTRE..... 167

Conclusion..... 183

Références bibliographiques..... 185

Annexe..... 195

Liste des figures..... 197

Liste des schémas..... 199

Liste des tableaux..... 201

Table des matières..... 203

Préface

Il existe un nombre conséquent de textes et de documents scientifiques traitant du vaste champ de la surdité et de ses conséquences sur le développement du sujet concerné par le déficit auditif.

Rares sont ceux qui abordent les spécificités vicariantes des sourds à partir de données scientifiques confrontées aux pratiques cliniciennes.

Viviane Matar Touma s'appuie sur ses multiples compétences. C'est d'abord une psychologue expérimentée auprès de cette population depuis de très nombreuses années. Ensuite, et pour mieux comprendre la complexité des troubles qu'elle rencontre, elle a poursuivi des recherches scientifiques pour valider les expériences qu'elle a instruites. Encore, elle a voulu nous offrir, dans ce livre, des outils pour nous aider à accompagner le développement et l'équilibre psychologie des personnes sourdes. Enfin, elle s'implique elle-même sur le plan international au Bureau international d'audiophonologie (BIAP) et au Bureau libanais pour la recherche en surdité (BLRS) pour élaborer des recommandations destinées à tous les professionnels de la déficience auditive.

L'originalité de son ouvrage réside dans le lien qu'elle crée entre ses grandes compétences scientifiques et sa sensibilité clinique qui lui permet d'approfondir les différentes facettes de l'édifice psychologique et social que construit le sujet sourd, confronté aux exigences de notre société.

Toutes les personnes préoccupées par l'inclusion des personnes déficientes auditives pourront trouver dans ce texte les réponses et les applications qui amélioreront alors leurs propres pratiques.

L'auteure complète son livre par une présentation détaillée d'un test de socialisation étalonné pour la population des sourds. C'est un outil essentiel pour repérer autant les difficultés que les compétences des sujets affectés de spécificités de communication.

Dans ce livre, Viviane Matar Touma est à l'écoute des sourds pour être leur porte-parole et ainsi nous faire entendre et comprendre, en particulier par ses études de cas, comment mieux accompagner et améliorer leurs compétences sociales, cognitives et psychologiques.

J'ai eu le plaisir de travailler avec elle, dans son institut au Liban mais aussi lors de ses interventions et dans le cadre de ses écrits pour attester auprès de notre communauté scientifique de ses très grandes qualités humaines, essentielles à son accompagnement de la personne sourde.

Serge PORTALIER

*Psychologue clinicien
Professeur émérite des universités
Laboratoire P2S-EA 4129
Université Claude Bernard Lyon1
Faculté de médecine Laennec*

Remerciements

Ce livre est dédié à tous les jeunes déficients auditifs et leurs parents avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, tant dans le cadre institutionnel que dans celui de l'éducation inclusive.

Je tiens à remercier l'équipe multidisciplinaire de l'Institut Père Roberts pour jeunes sourds (IPR, Shaïlé, Liban) et plus particulièrement la supérieure de l'Institut, Youmna Moussallem (sœur Patrice), pour toutes ces années d'étroite collaboration au service de l'enfant sourd et malentendant.

Je salue les efforts de mes collègues, membres du Bureau libanais pour la recherche en surdité (BLRS), et les remercie pour leur confiance, leur disponibilité et leur participation active aux activités culturelles programmées par le BLRS et destinées aux enfants sourds.

Je remercie les personnes qui m'ont soutenue dans la partie technique de ce travail, particulièrement mon assistante, Layla Haouzy.

Je remercie mon mari Michel et mes filles Fabienne, Nathalie et Sandrine pour leur soutien et leurs encouragements.

Introduction

Accompagner les personnes déficientes auditives est le fruit d'un long parcours dans le domaine de la surdité, auprès de l'enfant sourd en institution (évaluation cognitive et psychopathologique), auprès des parents (guidance parentale et soutien), auprès de l'équipe multidisciplinaire (formation des formateurs) et au niveau de la recherche (commissions techniques, BIAP/BLRS). Cet ouvrage, destiné aux professionnels de l'éducation, de la santé (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes) et du social (assistants sociaux) ainsi qu'aux personnes confrontées à la problématique de la surdité au quotidien, en l'occurrence les parents, survole les situations les plus fréquemment rencontrées auprès des personnes déficientes auditives (DA¹), du moment du dépistage à la vie au sein de la famille en passant par le parcours scolaire et social. L'aspect psychosociologique de la surdité est abordé au travers de certaines situations vécues par l'enfant sourd dans son milieu d'appartenance, mettant l'accent sur les difficultés de communication parent-enfant, le déni de la surdité, les problèmes d'intégration sociale et d'inclusion scolaire et surtout la question de l'identité de la personne sourde.

Comprendre, communiquer, évaluer et accompagner...

Comprendre. Travailler dans le domaine de la surdité suppose une connaissance de l'étiologie, des spécificités et des répercussions de la déficience auditive sur le développement cognitif, affectif et moteur de l'enfant sourd. Le professionnel de la santé mentale, et particulièrement le psychologue, doit être sensibilisé aux différents outils d'évaluation psychologique et formé pour diriger des groupes de parole destinés aux parents d'enfants sourds et des ateliers de stimulation cognitive destinés aux enfants.

Communiquer. Les personnes sourdes ont leur propre langue, la langue des signes, qui ne peut être universelle, puisqu'elle est en rapport étroit avec la langue parlée dans chaque pays. Le professionnel est invité à l'apprendre pour une meilleure communication, dans les deux sens (codage et décodage). On recommande généralement d'orienter la personne née sourde vers une éducation précoce et une éducation auditive (dans les institutions spécialisées) et surtout de l'appareiller

1. L'abréviation DA sera dorénavant utilisée pour désigner la personne déficiente auditive et la déficience auditive.

(prothèse conventionnelle ou évoluée IC – implant cochléaire, prothèse auditive installée au niveau de la cochlée par intervention chirurgicale) pour l'aider à mieux discriminer le son, développer son langage et apprendre à lire et à écrire. Le degré de la perte auditive (légère à totale) et la nature de la surdité (évolutive, syndromique...) affectent la qualité du langage et de la communication.

Évaluer. Cet ouvrage propose de sensibiliser les professionnels aux outils d'évaluation psychologique et pédagogique, conçus pour et/ou adaptés à la personne déficiente auditive, avec des études de cas à l'appui. Une partie sera consacrée à l'exposé du test de socialisation pour enfants et adolescents – TSEA, créé au départ pour une population sourde (Matar Touma et Virole, 2004). Ce test permet de mettre en valeur le vécu du DA en situation sociale et familiale et de calculer un coefficient de socialisation qui situera le sujet dans l'une des trois dimensions : intégration, inhibition et conflit.

Accompagner. Notre expérience sur le terrain auprès de personnes sourdes nous a permis d'élaborer une méthode (techniques et recommandations psychopédagogiques) à partir de plusieurs approches d'experts dans le domaine et dans le cadre d'ateliers pratiques thématiques. Ces ateliers de coordination conçus dans une approche multidisciplinaire ont pour objectif principal de remédier aux difficultés des enfants sourds, sur le plan tant du raisonnement que de l'expression et de l'action.

Naître avec une déficience, dans le sens de manque, engendre un sentiment d'étrangeté et de différence par rapport à autrui, dès lors que certaines des fonctions sont limitées (l'ouïe, la vue...).

La nature de la déficience ainsi que le regard que la société pose sur elle jouent un rôle important dans la construction de l'image de soi de l'enfant et dans son développement affectif et relationnel.

La problématique de la surdité n'est pas toujours intégrée aux cursus universitaires, elle est le plus souvent découverte sur le terrain. J'ai eu l'occasion d'apprendre à connaître les spécificités de cette déficience et d'évaluer les besoins des enfants sourds à l'Institut du Père Roberts pour jeunes sourds dans le cadre de la supervision de l'une de mes étudiantes sur son lieu de stage (1997/1998).

Depuis, j'occupe à l'IPR les postes de conseillère psychopédagogique et de psychologue clinicienne.

Je me suis particulièrement intéressée à la recherche en matière de surdité et j'ai rejoint l'organisme international BIAP – Bureau international d'audiophonologie – en 2003. Depuis, je suis membre active dans le cadre de commissions de recherche et présidente du BLRS – Bureau libanais pour la recherche en surdité (ONG libanaise) –, que j'ai cofondé au Liban en 2007 avec un groupe de professionnels de la DA. Le BLRS est devenu le secrétariat national du BIAP au Liban.

Dans cet ouvrage, je fais référence aux recherches et recommandations internationales du BIAP destinées aux professionnels de la DA et je partage mon expérience sur le terrain auprès des personnes sourdes scolarisées, sur le plan tant de l'évaluation que de la prise en charge ainsi que de l'accompagnement familial.

Première partie

Psychosociologie

de la surdité

Chapitre 1	Identité de la personne sourde. Le droit à la différence	15
Chapitre 2	Vécu de la surdité par les parents : attachement, illusion ou désillusion	33

Chapitre 1

Identité de la personne sourde. Le droit à la différence

Avec Y. Moussallem¹

Dans sa réflexion sur le sens attribué au handicap en général, Léon Cassiers² (2001) reconnaît à la personne humaine la « capacité à la liberté, dans le sens de la capacité d'agir selon ses choix mais aussi la capacité de définir les valeurs sur lesquelles elle réglera ses choix ».

La société a pour devoir d'assurer à tout un chacun les conditions matérielles et sociales qui permettent l'exercice des libertés. Chaque citoyen a le droit à la liberté de pensée et à la liberté d'action dans la mesure où celles-ci ne nuisent pas aux libertés d'autrui. Les libertés de pensée et d'action chez la personne sourde sont le résultat des relations affectives entretenues avec les parents d'abord, avec l'entourage ensuite. La conscience réflexive, l'autonomie et la dignité sont également des acquis. Lorsque l'enfant sourd les a reçues de ses parents, il se les approprie pour les revendiquer plus tard, à l'âge adulte, comme son bien propre, son droit. Ainsi, ces attributs psychiques d'autonomie et de dignité définissent le statut relationnel de la personne sourde avec autrui et avec elle-même. Malgré sa déficience, le sujet sourd est capable de ressentir affectivement le sentiment de dignité. Celui-ci se fonde sur le respect, l'estime et l'affection reçues.

Du côté des parents, la question qui se pose est de savoir s'il est possible de passer outre la déficience de son enfant et de continuer à vivre normalement sans être affecté par cette « différence ». Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas facile de chasser « l'humain », mais le souci de la responsabilité chez les parents motive leur persévérance. Autrement dit, face à l'annonce de la surdité de l'enfant, les parents

1. Youmna Moussallem (sœur Patrice), psychopédagogue, docteure en psychologie, maître de conférences à l'Université libanaise, directrice de l'Institut Père Roberts pour jeunes sourds (Liban), membre du BIAP (Belgique), vice-présidente du BLRS (Liban).

2. Léon Cassiers, professeur émérite de la faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain.

sont souvent sous l'effet du choc et ont du mal à contrôler leurs émotions (tristesse, colère...). Un accompagnement ou une guidance psychosociale pourrait les aider à exprimer leurs émotions, à contenir leur douleur et à la canaliser dans une activité qui soit constructive pour leur enfant déficient auditif. Une équipe pluridisciplinaire (dans les domaines médical, paramédical et éducatif) devrait pouvoir assurer aux parents comme à l'enfant sourd un cadre, un soutien et un suivi. Ainsi faut-il informer et encadrer dans le souci de prévenir, d'accompagner et d'aider à l'intégration.

Comme tout changement social, l'intégration, scolaire comme sociale, des enfants sourds suppose une modification profonde des mentalités et des comportements. Elle ne saurait cependant dépendre seulement d'interventions généreuses et de moyens adaptés, car elle demande aussi que soient réunies certaines conditions sans lesquelles elle risquerait de susciter des désillusions et des difficultés préjudiciables à l'éducation de ces enfants.

Les parents d'un enfant sourd en manque de soutien, comme toute autre personne non informée ou mal informée en matière de surdité, peuvent imaginer le pire quant à l'avenir et aux capacités cognitives de cet enfant. L'information et le soutien des parents dès l'annonce de la surdité devraient être assurés par des professionnels rompus à l'art d'encadrer et de contenir les parents, en l'occurrence le psychologue ou l'orthophoniste qui collabore avec l'équipe médicale.

Aujourd'hui, l'information n'est toujours pas facilement accessible et ne le sera pas tant que les différentes parties concernées par la surdité ne parleront pas le « même langage ». Très peu de familles ont compris qu'il ne s'agit pas de « soigner » la surdité, mais d'établir une relation et d'éduquer un enfant dans le sens même de sa différence. La société dans laquelle vit une personne sourde a besoin de comprendre et de s'adapter à la différence avant de pouvoir favoriser son intégration. Elle doit pouvoir accueillir la communauté sourde, à commencer par les parents entendants d'enfants sourds, et lui reconnaître ses droits.

À défaut d'éducation au respect de la différence, les parents dévient de leur chemin et poussent leur enfant dans la mauvaise direction. La société suit.

1. APPROCHE PSYCHOSOCIOLOGIQUE : IDENTITÉ, INTÉGRATION OU ISOLEMENT

La communauté sourde au sein d'une société d'entendants

Le terme *déficient* a progressivement remplacé, au fil des années, les termes *infirmes*, *retardés*, *invalides* et *handicapés*, ce qui témoigne de l'évolution des attitudes à l'égard des personnes porteuses d'une déficience. Chaque époque construit une définition de la personne qui se distingue du commun des mortels par son apparence, ses aptitudes et ses compétences, en raison des croyances du moment, des peurs, des fantasmes et autres représentations. Le congrès de Milan tenu en 1880 a constitué un moment critique et charnière dans l'éducation des sourds (Karacostas, 2001, p. 7), avec son objectif d'interdire la langue des signes dans l'enseignement aussi bien public que privé, imposant ainsi l'oralisme pur. À l'époque,

il était convenu de soumettre les personnes sourdes aux normes des entendants, en niant leur existence comme minorité linguistique et sociale.

Le **congrès international de Milan** (Italie) qui s'est tenu en septembre 1880 avait pour objectif d'améliorer la condition de la personne sourde et de la rapprocher de la société entendant. La langue des signes était alors considérée comme un obstacle à la communication avec les entendants. Ainsi, plusieurs pays européens ont adopté des méthodes d'enseignement oral au détriment de la langue des signes. Seuls les pays anglo-saxons ont refusé d'anéantir cette langue considérée comme la langue mère des personnes sourdes. Ainsi, le congrès de Milan avait pour objectif d'oraliser les sourds.

Avant le congrès de Milan, il existait un sentiment très fort d'appartenance à la communauté sourde, liée à une pratique linguistique particulière. Après le congrès de Milan, cette conscience s'est progressivement perdue. Ce n'est que plus tard que le « réveil sourd » a rendu à la personne sourde sa fierté d'appartenance. Entre-temps, l'éducation oraliste était devenue obligatoire, dans toutes les institutions éducatives, et les gestes interdits. Ainsi, pendant tout un siècle, les personnes sourdes ont subi une éducation purement oraliste, sans gestes d'appui. Elles ont petit à petit perdu le plaisir d'apprendre et de lire. Cette méthode était vouée à l'échec : cent ans plus tard, il s'est avéré que 80 % des sourds étaient illettrés. Dès lors que la population sourde est issue de milieux différents, avec des mentalités différentes, et ne peut donc pas être homogène, les réactions des personnes à l'égard de cette contrainte sont variées. Il est toutefois important de distinguer le « né sourd » du « devenu sourd », les personnes sourdes nées de parents sourds de celles nées de parents entendants, ainsi que les différents degrés de perte de l'audition (léger, moyen, sévère). La date du dépistage, celle de l'appareillage et celle de la prise en charge (précoce ou tardive) sont également des facteurs primordiaux dans l'éducation d'un enfant sourd. Les progrès dans la conception des prothèses auditives ont nourri de grands espoirs. Selon Mottez, les nouvelles prothèses ont permis de réussir ce qui ne pouvait l'être à l'époque, au moment du congrès de Milan, et a donné des raisons de continuer légalement à interdire la langue des signes et à empêcher à nouveau le bilinguisme. Le vrai « Milan » est plus récent, ou plus exactement, il se répète sans cesse et met en avant l'oralisme (Mottez, 1983, p. 14). En sus de vouloir faire parler les sourds et de bannir leur langue naturelle (gestuelle), l'oralisme s'est imposé sans partage en déposant le sourd de la maîtrise de son corps (Kerbourc'h, 1971, 2006, p. 117). Ce corps longtemps regardé avec mépris et condescendance (un corps support de la communication non verbale et gestuelle), ayant eu recours à de multiples moyens et méthodes artificielles pour articuler, ne peut donner à la personne une image positive d'elle-même. Selon Wood et Philip (1975), la référence au sujet de la déficience auditive se fait selon trois concepts. Le premier concept est la déficience qui concerne les fonctions du corps. Le second est l'incapacité qui touche l'activité d'un sens, comme la déficience du langage. Le troisième est le désavantage qui touche l'aspect social de la déficience. L'avantage de cette classification est la séparation des aspects médicaux (atteinte de l'audition) et des conséquences fonctionnelles (incapacité) susceptibles d'engendrer des désavantages (déficience auditive).

La surdité a toujours été un sujet relevant de différents domaines – la philosophie (Morin, 1997), la médecine et la psychologie –, et le désir de la personne entendant a été d'y remédier ou parfois de la nier. L'aspect sociologique ne

suscitait pas l'intérêt nécessaire et la personne sourde était réduite à une simple oreille à corriger, où la problématique se jouait autour de la compréhension, de la remédiation et de l'aide à une meilleure intégration. La surdité est souvent vécue comme un « manque » qui a des retombées « narcissiques » : pour la personne sourde, l'image du corps et par conséquent l'image de soi sont affectées ; les parents font l'expérience d'un sentiment d'échec accompagné d'une forte culpabilité.

La faiblesse dans l'abord de la question de la déficience auditive résiderait dans la difficulté d'isoler les différents plans et la dénégation du vécu de la déficience par l'individu et par sa famille.

Intégration ou isolement : oraliser les sourds pour une meilleure intégration ?

Dans une **approche sociale**, la surdité repose sur un principe sociologique qui renferme la part de « déficience » et la part de « handicap » (Mottez, 1984, p. 2). Autrement dit, le courant social défend la cause des personnes sourdes, favorise la langue des signes ainsi que l'intégration scolaire et sociale tout en sauvegardant l'existence de la communauté sourde : « Les sourds ont pu imposer leur langue et ont conquis avec leur émancipation personnelle une visibilité sociale certaine au cours des trente dernières années. Ils commencent maintenant à ouvrir les portes de l'accessibilité à la société, pour leur plus grande participation sociale » (Kerbourc'h, 1971, 2006, p. 113). La surdité est certes le résultat d'une atteinte physiologique du nerf auditif, mais ses conséquences se font sentir jusque dans les relations sociales : « La surdité constitue, pour tout individu relevant de cet état, une construction subjective de soi en rapport à autrui. Elle peut être le face-à-face avec un stigmate – par exemple lié au traumatisme de la perte – comme son renversement revendiqué – par exemple l'affirmation d'une différence culturelle, productrice d'une identité collective singulière » (Kerbourc'h, 1971, 2006, p. 16).

Dans une **approche médicale**, la surdité se présente comme une altération physiologique, une anomalie à éliminer et pour laquelle on cherche un remède. Le but principal du médecin ORL est d'améliorer l'audition de la personne sourde et de « réparer » en quelque sorte l'organe déficient. Ainsi, la médecine veut « guérir une maladie qui n'en est pas une », une approche de la surdité qui a suscité des querelles et des divergences de vues entre le médical et le culturel.

Réunis à Paris en septembre 1974 au siège de l'UNESCO sous l'égide de l'ONU, treize experts du domaine de la surdité ont affirmé que l'enfant sourd ne devait apprendre aucun autre système que celui du langage oral (Delaporte et Pelletier, 2002, p. 352). Ainsi, l'orientation vers l'intégration sociale des personnes sourdes parmi leurs homologues entendants s'est amorcée, avant de se poursuivre pour assurer à ces personnes une insertion professionnelle. À partir de ce moment, les associations et les lois sur l'intégration des enfants sourds en milieu ordinaire se sont multipliées. Se sont ensuivies une campagne publicitaire pour la promotion des appareils auditifs (conventionnel et implant cochléaire) et des communiqués sur l'importance de l'éducation précoce dès l'âge de 6 mois ainsi

que sur la rééducation de la parole. La langue des signes a encore une fois été mise à l'écart et les répercussions négatives du « pur oralisme » ont été négligées, cent ans après l'échec du congrès de Milan. Dans ce mouvement promotionnel des appareillages auditifs, la personne sourde a une fois encore été réduite à une simple « oreille déficiente ». Pour les tenants de ce mouvement, l'intégration passe par une oralisation accompagnée de moyens d'aide à la lecture labiale (le langage parlé complété, ou *cued speech*) et des techniques de rééducation. Cet acharnement à oraliser les personnes sourdes n'a fait qu'éloigner ces dernières de leur culture et de leur langue, pour leur en inculquer qui ne sont pas les leurs. En effet, « les politiques d'intégration scolaire qui ne prennent pas en compte l'aspect linguistique et culturel des sourds ne peuvent prétendre viser l'autonomie des personnes, car l'épanouissement personnel et l'autonomie passent aussi par le sentiment d'appartenance et d'identification à une communauté » (Abbou et Masicard, 2001, p. 13). Les situations difficiles se multiplient et la personne sourde se retrouve sans repères : « Continuer à nier la communauté sourde, continuer à tenir les adultes sourds éloignés des enfants sourds, c'est nier la réalité. Personne ne veut plus d'une politique de l'autruche dont seuls les sourds, tous les sourds, auront encore une fois de plus à faire les frais » (Deck, 1985, p. 30). Devant la rigidité de la société, les personnes sourdes cherchent à comprendre les résistances freinant leur acceptation « tel[le]s qu'[elles] [sont] et non tel[le]s que [la société] voudrait qu'[elles] soient » (Mottez et Markowicz, 1979, p. 123).

Oraliser les personnes sourdes pour les rendre à l'état dit « normal » est, surtout, une non-reconnaissance de leurs besoins. Aujourd'hui, l'approche est différente. La surdité a suscité l'intérêt de multiples disciplines, dans les domaines médical, psychosociologique, langagier et éducatif.

Nous constatons que lorsque nous nous rapprochons du monde des sourds, les critères de caractérisation sont d'ordre culturel, et lorsque nous nous en éloignons, les critères de caractérisation tendent à être purement techniques et physiologiques. Le conflit entre les partisans de la méthode « oraliste » et ceux de la méthode « gestuelle », qui dure depuis des siècles, a laissé des traces dans la vie de chaque personne sourde : « Opprimé par la dictature de l'oral et du verbal, le sourd reste l'inconnu » (Jouannet, 1996, p. 3).

Les fondements de la citoyenneté et de la culture sourde : identité et appartenance

Les trois volets de la définition de l'identité sont la langue, la communauté et la culture.

Pour les personnes sourdes, le moyen de communication par excellence est la **langue des signes**, une langue longtemps marginalisée par les entendants et défendue par les sujets sourds : « Aidez-nous à être de vrais sourds, et non pas une hybride, une personne entendante greffée sur un corps de sourd » (Mottez, 2006, p. 31).

Une **communauté**, pour sa part, se structure en fonction de systèmes de valeurs et de normes, de comportements, de procédures d'intégration et d'exclusion,

de hiérarchisations internes, etc. La communauté sourde est un groupe de personnes ayant en commun un même moyen de communication (la langue des signes) qui assure la base de sa cohésion et de son identité (Markowicz, 1980). La communauté sourde naît d'un processus d'« acculturation spontanée » (Cuhe, 1996, p. 61) où en étant « sourds », les membres font référence à la surdité de leur culture. La communauté des sourds est un groupe social ; appartenir à cette communauté est un processus d'identification sociale. Charlotte Baker et Dennis Cokely proposent un schéma modèle d'appartenance à une communauté décrit par quatre voies possibles : la voie audiologique, la voie politique, la voie linguistique et la voie sociale. Selon les auteurs, il n'existe pas, de fait, un seul et unique caractère de différenciation ou trait que tous les individus de la communauté des sourds partagent ; il existe plutôt un ensemble complexe de facteurs qui doivent être pris en considération quand on veut désigner qui appartient à la communauté des sourds (Baker et Cokely, 1980, p. 54-55).

La communauté des sourds est un groupe de personnes dont les membres ont des buts communs et qui de multiples manières œuvrent à la réalisation de ces buts. Les conditions essentielles pour être membre de la communauté s'avèrent être la perte auditive, la maîtrise de la langue des signes, la défense de la communauté sourde et la possibilité de participer à ses fonctions sociales et culturelles. Selon cette conception, les sourds constituent donc un groupe culturel spécifique qui a des buts communs, des valeurs et un langage propres. Pour d'autres, cependant, la communauté des sourds n'a pas de frontières, elle est « une communauté où les gens ont une même facilité de contact entre eux, le même attrait pour le visuel. Cette communauté est internationale car même si la langue des signes varie d'un pays à l'autre, la représentation visuelle de la langue, les mimiques font que les sourds se comprennent vite » (Poulain, 1971, 2006, p. 107). La communauté des sourds peut très bien inclure des personnes qui ne sont pas sourdes elles-mêmes, mais qui soutiennent activement les buts de la communauté et travaillent avec les sourds à les mettre en œuvre (Padden, 1980). Ainsi, les entendants qui accompagnent les personnes sourdes ressentent une certaine appartenance à ce groupe, du moment où ils défendent leur cause et assurent leurs besoins au quotidien (éducatifs, sociaux, professionnels).

« Sourd je suis, sourd je reste » (Jouannic, *in* Mottez, 2006, p. 31). Quant à la culture sourde, plusieurs questions se posent : comment et à quel moment la personne sourde intériorise-t-elle les éléments de base de sa propre culture ? Intègre-t-elle une seule culture ? La culture, dans le sens large du terme, se définit comme « l'ensemble des valeurs qu'il faut partager et la connaissance des normes et des règles auxquelles il faut se conformer pour en être reconnu membre » (Markowicz, 1979, p. 28). Plusieurs cultures peuvent coexister chez un même sujet. On retrouve, dans un même pays, une société multiculturelle qui est conditionnée, pour une meilleure survie, par l'application stricte du droit à la différence, au respect de l'autre et à son acceptation. Il est dans l'intérêt personnel de tout citoyen, tout comme dans l'intérêt social, de promouvoir la compréhension mutuelle entre pairs et de faire progresser un dialogue interculturel. Ce dialogue a pour but de favoriser la perception de l'autre dans toute sa richesse et l'approfondissement de la connaissance de soi. La culture se transmet aux enfants par l'éducation des parents ou des substituts parentaux. Elle se présente comme un ensemble de structures symboliques sous-jacentes à une éducation, qui consistent à sentir,

Comprendre et accompagner efficacement les personnes déficientes auditives.

Grâce à son approche multidisciplinaire, Viviane Matar Touma propose :

- de mettre en relief les compétences du jeune sujet déficient auditif ;
- de sensibiliser les professionnels aux outils d'évaluation psychologique et pédagogique (TSEA), adaptés à la personne déficiente auditive et aux techniques de prise en charge.

Riche en études de cas, ce livre décrit les situations les plus fréquemment rencontrées auprès de la personne déficiente auditive, du moment du dépistage à la vie au sein de la famille, en passant par le parcours scolaire et social. L'aspect psychosociologique de la surdité est abordé au travers de certaines situations vécues par l'enfant sourd dans son milieu d'appartenance, en mettant l'accent sur les difficultés de communication parent-enfant, le déni de la surdité, les problèmes d'intégration sociale et d'inclusion scolaire et surtout la question de l'identité de la personne sourde.

Viviane Matar Touma est docteure en psychologie clinique et psychopathologie. Elle partage ses activités d'enseignement et en libéral entre la France et le Liban. Professeure associée à l'Université Saint-Joseph (Liban), elle a fondé et dirige Liban Tests Éditions, maison d'édition de tests psychométriques et distributeur pour le Moyen-Orient. Spécialisée en psychologie de la surdité, elle est membre-chercheuse au BIAP, Bureau International d'Audiophonologie – Belgique (depuis 2003). Elle a également fondé le BLRS, association pour la recherche en surdité. Elle donne de nombreuses formations en France (COPES, APPEA, FISAF) comme au Liban et au Moyen-Orient.

deboeck **B**
SUPÉRIEUR



ISBN 978-2-8073-4043-5

www.deboecksuperieur.com